

CNR, 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable (eau, vent, soleil) a conçu autour de la concession du fleuve Rhône, un modèle de production et de gestion d'électricité verte au service de l'aménagement des territoires. Société Anonyme d'Intérêt Général, CNR se singularise par son modèle industriel articulé autour du développement local et son système unique de partage de la valeur créée avec ses parties prenantes. CNR est une entreprise au capital majoritairement public (collectivités locales, Caisse des Dépôts). Son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

2, rue André Bonin
69316 Lyon cedex 04 - France
+33 (0)4 72 00 69 69
cnr.lyon@cnr.tm.fr



cnr.tm.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Graphiste 05/2023 / Crédits photos: © Thomas Carrage, CPE Vaudouze ; FFAviron / Daniel Blin ; Patrick Ferrer ; Maison de la danse ; photothèque CNR.

CNR S'ENGAGE À VOS CÔTÉS!

Notre politique
mécénat
et sponsoring



L'énergie au cœur des territoires

Votre projet participe à un avenir plus durable ? Construisons-le ensemble !

Partenaire des territoires de la vallée du Rhône, CNR noue depuis de nombreuses années des partenariats avec des acteurs du sillon rhodanien. Cet engagement concrétise sa forte volonté d'ancrage local et son souhait de contribuer à l'attractivité des territoires et l'émergence d'un monde plus durable.

CNR, partenaire officiel



Quels projets CNR soutient ?

CNR sélectionne des projets cohérents avec ses activités, ses valeurs, ses engagements éthiques dans 6 domaines spécifiques :

Éducation et expertise métiers : actions pour contribuer à mieux faire comprendre les métiers de CNR dans le monde de l'éducation et des réseaux métiers : énergies renouvelables, transport fluvial, ingénierie responsable.

Environnement et biodiversité : sensibilisations en faveur de la préservation de la faune et la flore de la vallée rhodanienne. Gestion des déchets.



Téléchargez le formulaire de demande de partenariat sur www.cnr.tm.fr et envoyez-le à partenariats@cnr.tm.fr



Qui peut candidater ?

Toute structure porteuse d'un projet ou d'une action de partenariat.

Quels projets CNR ne soutient pas ?

- Les opérations valorisant les sports mécaniques et violents, les activités polluantes.
- Toute initiative de nature politique, sectaire, xénophobe, en conflit avec les valeurs de CNR ou des droits universels reconnus par l'ONU.

Quel est le processus de sélection ?

Votre projet doit être conduit selon un impératif d'excellence, de professionnalisme et d'éthique, avec une attention portée à la dimension RSE. Il sera à ce titre validé, encadré et suivi dans le cadre du Comité Mécénat Partenariat (CMP) de CNR, qui se réunit en moyenne trois fois par an.

Le CMP, composé notamment des Directions territoriales de CNR a pour objet de garantir l'homogénéité, la transparence et la moralité des pratiques partenariales.

Le CMP réalise annuellement un bilan au titre des obligations réglementaires de CNR.